

**- RÉOLUTION -
ENGRAISSEMENT THON ROUGE**

TITRE: *Résolution de l'ICCAT sur l'engraissement du Thon rouge*
(Communiquée aux Parties contractantes: **27 décembre 2000**)

VU le développement rapide de la pratique de l'engraissement du Thon Rouge, notamment en Méditerranée ;

CONSIDÉRANT que cette pratique peut impliquer des difficultés accrues en matière de récolte des statistiques de capture, de contrôle, de coïncidence entre les données de capture et les données d'exportation; etc

LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION
DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) DÉCIDE:

De demander au Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS) de présenter à la Commission, avant la réunion annuelle de 2001, un rapport sur les conséquences en matière de récolte des statistiques de capture liées au développement de l'engraissement du thon rouge, et des recommandations sur les solutions susceptibles, si nécessaire, d'améliorer le Document Statistique Thon rouge (BTSD).